

RÉSUMÉ

Ce résumé doit être lu comme une introduction au présent prospectus et toute décision d'investissement devrait être fondée sur un examen du présent prospectus dans son ensemble. Conformément à la transposition des dispositions applicables de la Directive Prospectus dans chaque État Membre de l'Espace Économique Européen (un «État de l'EEE» ou « EEA State »), la responsabilité civile de la Société ne peut être engagée dans aucun État Membre sur la seule base de ce résumé ainsi que de toute traduction de celui-ci, sauf s'il est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du présent prospectus. Dans l'hypothèse où une action en justice relative à l'information contenue dans le présent prospectus est intentée auprès de la juridiction d'un État de l'EEE, le demandeur est susceptible d'être tenu de supporter les frais de traduction du prospectus avant que la procédure judiciaire ne commence, conformément à la législation nationale de l'État de l'EEE dans lequel l'action est intentée.

La scission décrite dans le présent document est soumise aux conditions suspensives décrites dans la section « Background and Reasons for and Conditions to the Spin-off » (et « The Spin-Off and Listing – Spin-off and Listing Details – Conditions to the Effectiveness of the Spin-off »). La description ci-dessous présente la Société telle qu'elle devrait être immédiatement après la réalisation de la scission (ainsi que les activités aciers inoxydables et spéciaux d'ArcelorMittal antérieurement à la scission).

Vue d'ensemble

Avec une capacité de production annuelle de 2,5 millions de tonnes en 2009, APERAM est un producteur mondial de premier plan d'acier inoxydable et spécial. Il est le premier producteur d'acier inoxydable et spécial en Amérique du Sud et l'un des plus gros producteurs en Europe. La Société est également l'un des principaux producteurs d'aciers spéciaux à haute valeur ajoutée, et notamment d'aciers électriques à grains orientés (*grain oriented or "GO"*) et à grains non orientés (*non-grain oriented* ou «NGO») et d'alliages de nickel. Sa capacité de production est concentrée dans six centres de production situés au Brésil, en Belgique et en France. Son réseau de distribution est composé de 19 centres de services pour l'acier (*steel service centers* ou « SSCs »), 10 centres de transformation et 30 agences commerciales. La Société vend ses produits à des clients répartis à travers trois continents dans plus de 30 pays, avec notamment des clients dans l'aérospatial, l'automobile, la restauration, la construction, l'électroménager et l'ingénierie électrique, les procédés industriels, la santé et les industries pétrolières et du gaz.

Au cours des six mois clos les 30 juin 2010 et 2009, la Société a réalisé un chiffre d'affaire d'un montant respectif de 2,8 milliards de dollars et de 1,9 milliard de dollars et des expéditions s'élevant respectivement à environ 915.000 tonnes et 678.000 tonnes. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2009, 2008 et 2007, la Société a réalisé un chiffre d'affaire d'un montant respectif de 4,2 milliards de dollars, 8,4 milliards de dollars et 9,2 milliards de dollars et des expéditions s'élevant respectivement à environ 1,45 million de tonnes, 1,96 million de tonnes et 1,94 million de tonnes.

En avril 2010, la Société a organisé ses activités en distinguant trois segments opérationnels :

- *Acier inoxydable & acier électrique.* La Société est l'un des principaux producteurs mondiaux d'acier inoxydable en terme de capacité de production. Ses expéditions pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 se sont élevées à environ 1,45 million de tonnes. Elle produit à la fois de l'acier inoxydable, dont notamment des produits ferritiques, recuits brillants et fils, et des aciers électriques (aciers GO et NGO), avec une concentration sur le haut de gamme. La direction estime que la Société dispose de l'un des plus larges portefeuilles de produits acier inoxydable et électrique parmi les producteurs mondiaux.
- *Services & Solutions.* Le segment Services & Solutions assure à la fois la vente et la distribution de ses produits. Ce segment fournit également des solutions acier personnalisées et à forte valeur ajoutée développées après de nouveaux processus de traitement de l'acier afin de répondre aux besoins spécifiques des clients.
- *Alliages & Spécialités.* Le segment Alliages & Spécialités de la Société a produit 27.000 tonnes d'alliages de nickel et de produits spéciaux en acier inoxydable en 2009, ce qui en fait selon la direction le deuxième producteur d'alliages de nickel en Europe et le troisième au monde. Il est spécialisé dans la conception, la production et la transformation de divers alliages de nickel et de certains aciers inoxydables spécifiques. Ses produits prennent la forme de barres, de produits semi-finis, de bandes laminées à froid, de fils, de tiges et de plaques, proposés dans des gammes très diversifiées.

APERAM détient aussi des participations dans certaines entités qui produisent des matières premières utilisées dans son processus de production. Elle détient une participation de 36,5% dans BioEnergia, qui utilise une technologie de pointe unique liée à la biomasse pour produire du charbon (biomasse) qui est ensuite acheté par la Société conformément à un contrat d'approvisionnement à long terme. La Société utilise le charbon (biomasse) produit par BioEnergia comme un substitut au coke dans son centre de production Timóteo au Brésil, permettant de fabriquer des produits en acier inoxydable et en acier spécial de manière plus efficace et plus durable. La Société détient aussi une participation de 11,38% dans General Moly, exploitant de l'un des plus importants projets de développement au monde pour la production de molybdène, et avec lequel a été conclu un contrat d'approvisionnement à long terme.

Les Atouts de la Société

- Un producteur mondial de premier plan d'acier inoxydable et spécial
- Un potentiel de croissance à long terme de l'industrie de l'acier inoxydable et de l'acier spécial
- Un réseau de distribution mondial intégré et une proximité avec les clients
- Une politique de gestion du fond de roulement et de gestion des risques efficace
- Des capacités de recherche et développement de premier plan
- Une culture du perfectionnement permanent
- Un personnel impliqué et motivé
- Une capacité à produire des produits en acier inoxydable et spécial à partir de charbon à faible coût (biomasse)
- Des valeurs fortes et un engagement en faveur de la durabilité

Stratégie de la Société

Croissance

- Rebond post-crise et reprise prévus
- Croissance dans les marchés émergents
- Développement de produits et applications innovants et compétitifs

Efficacité

- Gains de gestion
- Intégration verticale

Durabilité

- Développement de procédures et solutions écologiquement durables
- Développement personnel
- Engagement envers la communauté

Contexte, raisons et conditions de la Scission

ArcelorMittal a l'intention de scinder les activités de la Société de son activité mondiale acier par voie d'attribution d'actions ordinaires de la Société aux actionnaires d'ArcelorMittal. Le 7 décembre 2010, le conseil d'administration d'ArcelorMittal a approuvé la proposition de scission et a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ArcelorMittal pour approuver la séparation des activités acier inoxydable et aciers spéciaux du reste de l'activité mondiale acier et autres produits liés d'ArcelorMittal, la séparation prenant la forme d'une scission légale régie par la loi luxembourgeoise. Le 25 janvier 2011, les actionnaires d'ArcelorMittal seront appelés à voter pour approuver la scission et l'attribution d'actions. Si elle est approuvée, la scission se traduira par l'attribution d'actions de la Société aux actionnaires d'ArcelorMittal. ArcelorMittal estime que la séparation du reste de l'activité mondiale acier augmentera la valeur de la Société pour ses actionnaires en créant d'importants avantages et opportunités.

La réalisation de la scission est soumise aux conditions suivantes (sous réserve, dans la mesure du possible, de la renonciation à ces conditions) :

- approbation par l'assemblée générale des actionnaires d'ArcelorMittal et de la Société de la scission telle que prévue aux termes de la proposition de scission et le Rapport des Administrateurs (tel que défini dans le présent document) ;
- approbation par la Société du transfert de l'activité acier inoxydable d'ArcelorMittal et émission de nouvelles actions de la Société au profit des actionnaires d'ArcelorMittal en contrepartie du transfert, conformément à la proposition de scission ;
- approbation par la Bourse du Luxembourg, Euronext Amsterdam N.V. et Euronext Paris de l'admission et l'inscription à la cote des actions de la Société sur leurs marchés respectifs ;
et
- absence de tous autres événements ou évolutions que le conseil d'administration d'ArcelorMittal et de la Société jugeraient, de manière discrétionnaire, comme pouvant avoir un effet défavorable significatif sur ArcelorMittal, la Société ou leurs actionnaires.

Les actions de la Société devant être attribuées et remises aux actionnaires d'ArcelorMittal à l'issue de la scission sont des actions ordinaires entièrement libérées, sans valeur nominale et auxquelles est attaché un droit de vote simple. Les actions de la Société donnent droit aux dividendes à compter du jour de leur émission prévue le 25 janvier 2011. Les droits attachés aux actions de la Société sont décrits dans les statuts de la Société (voir Annexe A).

Facteurs de risque

Les risques et incertitudes décrits en détail dans la section « Facteurs de risque » sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats opérationnels de la Société. Les principaux facteurs de risque sont les suivants :

Risques relatifs à la Société et à l'industrie de l'acier inoxydable et de l'acier spécial

- Le récent ralentissement de l'économie mondiale a provoqué une forte réduction de la demande mondiale d'aciers inoxydables et spéciaux. L'absence de reprise ou de croissance continue de l'économie mondiale ou des marchés clés de la Société est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le secteur de l'acier inoxydable et spécial et sur la Société.
- Une capacité et une offre excédentaires dans l'industrie mondiale de l'acier inoxydable et spécial sont susceptibles d'entraver la reprise du secteur et/ou de prolonger la tendance à la baisse des prix de l'acier inoxydable.
- Un ralentissement de la consommation chinoise d'acier inoxydable et spécial est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le niveau mondial des prix.
- La persistance d'un niveau de prix faibles de même que la volatilité des prix de l'acier inoxydable et spécial sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats de la Société.
- La Société est dépendante de certaines matières premières soumises à des variations de prix.
- Les prix et la disponibilité des ressources énergétiques utilisées par la Société dans la fabrication de ses produits sont soumis aux conditions d'un marché volatil.
- La concurrence d'autres matériaux pourrait conduire à une baisse des prix du marché et de la demande de produits en acier inoxydable et spécial.
- L'émergence de nouvelles technologies rendant obsolètes les produits contenant des aciers inoxydables et spéciaux pourrait entraîner une réduction de la demande pour les produits de la Société.
- L'introduction de produits de substitution de faible qualité est susceptible d'affecter l'image de haute qualité de l'acier inoxydable.
- Le marché de l'acier inoxydable et spécial est caractérisé par une forte concurrence.
- Le stockage et le déstockage des produits de la Société par des distributeurs sont susceptibles d'influer sur les prix facturés et pourraient entraîner des réductions de la capacité de production.
- Des difficultés financières ou la faillite d'un ou plusieurs des principaux clients de la Société sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société.
- Une modification des hypothèses retenues pour déterminer la valeur comptable de certains actifs, notamment en raison de conditions de marché défavorables, pourrait entraîner une

dépréciation de ces actifs, y compris des actifs incorporels comme les survaleurs (*goodwill*).

- Les pratiques commerciales déloyales sur certains marchés sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les prix et de réduire la rentabilité de la Société, des restrictions commerciales pouvant également limiter son accès à des marchés d'exportation clés.
- Les variations des taux de change sont susceptibles d'affecter les résultats opérationnels de la Société.
- Le gouvernement brésilien a exercé et continue d'exercer une influence considérable sur l'économie brésilienne. Cette implication, de même que l'environnement politique et économique au Brésil sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société.
- Des perturbations dans les procédés de fabrication de la Société sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur ses activités, la qualité de son service clientèle et ses résultats financiers.
- Des catastrophes naturelles pourraient considérablement endommager des centres de production de la Société.
- La Société pourrait connaître des conflits sociaux susceptibles de perturber ou d'interrompre ses activités et ses relations avec ses clients.
- Les polices d'assurance de la Société offrent une couverture limitée, n'assurant potentiellement pas certains risques liés à ses activités.
- La Société est susceptible de voir sa responsabilité environnementale engagée et pourrait supporter des dépenses d'investissement liés à ses activités passées, présentes ou futures.
- Des actions en responsabilité du fait des produits pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de la Société.
- La Société est soumise au risque d'évolution de la réglementation et est susceptible de supporter des charges découlant de litiges et d'enquêtes d'autorités gouvernementales, notamment liés à sa politique commerciale et de prix et plus généralement en matière de concurrence.
- La Société est susceptible de faire l'objet de litiges qui pourraient être coûteux, détourner les efforts et le temps disponible de la direction, contraindre la Société à payer des dommages et intérêts et/ou l'empêcher de commercialiser des produits existants ou futurs.
- Les procédures de gouvernance et de conformité de la Société pourraient s'avérer insuffisantes pour éviter des sanctions réglementaires et un préjudice de réputation.
- Les législations et réglementations strictes relatives à la santé et la sécurité auxquelles sont soumis les activités et les produits de la Société génèrent des coûts et responsabilités importants.
- Le niveau d'imposition de la Société est susceptible d'augmenter considérablement si les régimes fiscaux des pays dans lesquels la Société opère sont modifiés ou font l'objet d'interprétations défavorables ou d'applications incohérentes.
- L'éventuelle incapacité de la Société à utiliser pleinement son crédit d'impôt différé est susceptible de diminuer sa rentabilité.

- Certaines activités de la Société dépendent de coentreprises (*joint ventures*), consortiums et autres formes de coopération, et le non-respect par les partenaires de la Société de leurs engagements est susceptible d'avoir un effet défavorable sur son activité.
- À l'avenir, la Société pourrait avoir besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses investissements de manière suffisante.
- L'endettement de la Société pourrait considérablement augmenter et ses ratios de crédit se détériorer.
- La mise en œuvre d'une éventuelle politique de croissance externe comporte de nombreux risques et pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.
- Les risques de non réalisation et liés au financement de la stratégie de croissance de la Société sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur ses résultats opérationnels et sa situation financière.
- M. Lakshmi N. Mittal est en mesure d'exercer une influence importante sur le résultat des votes des actionnaires en assemblée générale.
- La Société est une société holding dépendant des bénéfices et des flux de trésorerie de ses filiales opérationnelles qui sont susceptibles d'être insuffisants pour répondre aux besoins opérationnels futurs ou aux distributions aux actionnaires.

Risques relatifs à la restructuration et au fonctionnement de la Société en tant qu'entité indépendante

- La Société ne peut plus s'appuyer sur les avantages dont elle bénéficiait en tant que membre du Groupe ArcelorMittal.
- En tant que société indépendante, la Société pourrait ne pas être en mesure de tirer parti des relations et des contacts d'ArcelorMittal au niveau mondial.
- La Société ne sera plus en mesure de s'appuyer sur ArcelorMittal pour financer à l'avenir ses besoins en capitaux, et l'accès à d'autres sources de financements pourrait ne pas être disponible à des conditions favorables.
- La Société pourrait ne pas être en mesure de conserver le noyau dur de son équipe dirigeante et les autres personnes clés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur son activité.
- Les états financiers consolidés historiques et les informations financières pro forma non auditées de la Société sont susceptibles de ne pas refléter avec précision ses performances futures.

Risques relatifs aux actions ordinaires de la Société

- Les actions ordinaires de la Société n'ont encore jamais été cotées et sont soumises au risque de fluctuations du marché.
- Le cours des actions ordinaires de la Société est susceptible de subir une importante volatilité.